

United Nations

SECURITY
COUNCIL

Nations Unies

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1335

7 septembre 1949

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

MASTER FILE

PROJET DE RESOLUTION SOUMIS PAR LE REPRESENTANT DE LA CHINE AU SUJET DE
LA DEMANDE D'ADMISSION DU NEPAL A L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Le Conseil de sécurité.

Ayant reçu la demande d'admission du Népal à l'Organisation des
Nations Unies.

Ayant reçu et examiné le rapport du Comité d'admission des nouveaux
Membres relatif à la candidature du Népal.

Décide qu'à son avis le Népal est un Etat pacifique capable de
remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire.

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Népal à l'Organisation
des Nations Unies.

- - - - -